

(M. Dinsdale). Il a critiqué M. Ripley assez vertement, et aussi M. Higgins. Il a laissé entendre que M. Ripley faisait de la politique ou soulevait des polémiques, ou quelque chose de ce genre. Il n'a apporté aucun argument pour ou contre le traité, il nous a plutôt servi une sorte d'homélie. Les techniciens partageant mon avis et pour le démontrer je dirai que des milliers d'exemplaires de ce numéro spécial ont été vendus au Canada à des techniciens et à d'autres personnes. On m'en a demandé des centaines. Les gens m'écrivent pour dire qu'ils ont entendu parler de cet article. Un technicien m'en a fait tenir un exemplaire l'autre jour, en disant qu'il voulait porter à mon intention ce merveilleux article intitulé: «Scandale sur le Columbia». Il ne s'était pas rendu compte que j'en avais déjà pris connaissance.

L'honorable député de Brandon-Souris a critiqué M. Ripley. L'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) a dit qu'on devrait sommer M. Ripley de comparaître devant le comité pour outrage au Parlement; l'honorable député de Rosedale (M. Macdonald) partage cet avis. Que s'est-il passé?

M. Byrne: L'article fausse la situation.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Je regrette d'interrompre l'honorable député de Kootenay-Ouest, mais son temps de parole est expiré.

M. Herridge: Pourrais-je finir ma phrase, monsieur l'Orateur?

Des voix: D'accord!

M. Herridge: J'allais dire qu'on a présenté une motion tendant à faire comparaître M. Ripley devant le comité. Il y est allé, mais qui a voté contre sa comparution? L'honorable député de Brandon-Souris. Après l'avoir critiqué, il n'a pas voulu lui fournir l'occasion de s'expliquer au comité et de défendre son article. Il avait en main des preuves à l'appui de cet article.

M. Byrne: Il ne pouvait pas justifier un article qui ne tenait pas debout et qui était un tissu de lacunes et de mensonges.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je me suis arrêté un instant, croyant que certains des députés libéraux qui sont intervenus si souvent voudraient certes faire bénéficier la Chambre de leurs opinions sur le traité et le protocole du Columbia.

M. Haidasz: Ils l'ont fait à l'étape de l'étude en comité.

M. Douglas: Il semble y avoir conspiration du silence chez les libéraux. Au début de ce débat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a fait une brève déclaration, consistant dans l'ensemble en assertions

[M. Herridge.]

catégoriques, dont plusieurs étaient absolument inexactes et mal fondées; cela a été le seul apport des députés ministériels au débat.

J'aurais cru qu'ils auraient voulu nous parler du traité et du protocole. L'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) soutient que l'article de M. Higgins était farci de mensonges et d'inexactitudes...

M. Byrne: Il s'agit d'un article de M. Ripley.

M. Douglas: ...que l'article de M. Ripley était farci de mensonges et d'inexactitudes, mais il n'a pas précisé quels étaient ces inexactitudes et ces mensonges. Ces députés libéraux auront sans doute des comptes à rendre à leurs commettants qui voudront savoir pourquoi ils n'ont pris aucune part au débat. Assurément, les commettants de l'honorable député de Kootenay-Est voudront savoir pourquoi leur représentant qui condamnait, au cours de la dernière campagne électorale, l'administration conservatrice pour le traité du Columbia, appuie maintenant ce traité et sans dire un mot à la Chambre à ce sujet, fait volte-face. Je pense que les commettants de l'honorable député de Coast-Capilano (M. Davis) voudront savoir pourquoi ce champion, auteur d'une série d'articles intitulés «La trahison au sujet du Columbia» parus dans les journaux de Vancouver, s'est complètement retourné et reste muet comme une carpe lorsque cette question est à l'étude.

J'ai remarqué l'empressement avec lequel les honorables députés d'en face ne cessent de dire: «Adopté».

Des voix: Parfaitement.

M. Douglas: Certains représentants manifestent leur assentiment, mais je tiens à signaler que ce traité lie le peuple canadien pour une durée de 60 ans. De plus, il ne sera pas facile après 60 ans de changer la répartition des eaux, une fois qu'elle aura été fixée et que certaines entreprises se seront implantées. A bien des égards la ratification de ce traité engagera à tout jamais le Canada, comme l'a maintes et maintes fois répété l'honorable représentant de Coast-Capilano alors qu'il traitait de cette affaire en 1962. Nous ne nous excusons donc pas, monsieur l'Orateur, de demander aux députés de consacrer un peu de temps à examiner ce à quoi ils s'engagent.

Je tiens à dire à quel point je suis étonné que devant une question aussi capitale pour les intérêts des gens de la Colombie-Britannique en particulier et de la population de notre pays en général, les honorables vis-à-vis se soient tenus absolument cois. Sauf les